

INFORMATION

Bénése Marenne, le 24 juin 2026

La prochaine réunion du Comité syndical du SITCOM se tiendra le :

Vendredi 26 juin 2026 à 17 heures
SITCOM – Siège
62 chemin du Bayonnais - 40230 Bénése-Marenne

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux du Comité syndical du 06/02/2026 et du 21/05/2026

Information : Décisions du Président, prises par délégation du Comité syndical

Du 03/02/2026 au 11/05/2026 : Décisions de M. Alain Caunègre

Du 05/06/2026 au 11/06/2026 : Décisions de M. Régis Dubus

DELIBERATIONS

- 1- Motion concernant le projet de refondation de la responsabilité élargie du producteur applicable aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
- 2- Motion concernant le projet de mise en place d'une consigne pour recyclage des bouteilles plastiques
- 3- Rapport d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2025
- 4- Adoption du règlement budgétaire et financier
- 5- Attribution des indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- 6- Adoption du compte de gestion 2025 – Budget principal
- 7- Adoption du compte de gestion 2025 – Budget Valorisation
- 8- Adoption du compte de gestion 2025 – Budget UVE
- 9- Adoption du compte administratif 2025 – Budget principal
- 10- Adoption du compte administratif 2025 – Budget Valorisation
- 11- Adoption du compte administratif 2025 – Budget UVE
- 12- Affectation définitive du résultat 2025 – Budget principal
- 13- Affectation définitive du résultat 2025 – Budget Valorisation
- 14- Affectation définitive du Résultat 2025 – Budget UVE
- 15- Actualisation de la grille tarifaire 2026
- 16- Avenant n° 1 à la convention de versement de subvention au Comité des œuvres sociales (COS) du Sitcom au titre de l'année 2026
- 17- Reversement à la CAGD de la part des soutiens à la sensibilisation de l'éco-organisme CITEO sur le tri des emballages
- 18- Convention avec la Société OUATECO pour l'implantation de conteneurs de récupération de textiles sur les sites du Sitcom Côte sud des Landes
- 19- Création d'un emploi permanent d'animateur QSE (en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) – technicien territorial
- 20- Création d'un emploi permanent de chargé de mission économie circulaire (en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) – technicien territorial
- 21- Création d'un emploi non permanent pour assurer le remplacement temporaire d'un agent indisponible en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
- 22- Création de postes permanents – avancement de grade
- 23- Création de postes permanents – Service collectes
- 24- Création de postes permanents
- 25- Création de postes permanents – Service collectes

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président,
Régis DUBUS

